

PRÉSENTATION DE L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS

L'Institut Mutualiste Montsouris est un hôpital privé à but non lucratif, ouvert à tous et sans dépassement d'honoraire.



Implanté à la périphérie sud de Paris (14^e arrondissement, près du parc Montsouris.), l'Institut Mutualiste Montsouris est un hôpital qui prend en charge les pathologies chirurgicales, la maternité, la psychiatrie et les services de médecine. prend en charge l'essentiel des pathologies lourdes ou complexes à dominante chirurgicale (cardiaque,

vasculaire, thoracique, digestif, gynécologie, urologie, oncologie...), tout en disposant d'une maternité, d'un centre de psychiatrie et d'un service de médecine.

Cette orientation lourde, très proche de l'activité des Centres Hospitaliers Universitaires, constitue une différence notable par rapport aux établissements de santé de même taille et l'une des principales caractéristiques de l'IMM.

Depuis sa création, l'IMM consacre beaucoup de moyens dans la recherche, la technologie et l'innovation : précurseurs du robot chirurgical, de la coelioscopie digestive, de la vidéo-chirurgie thoracique ; présence d'un plateau technique complet et de haute technicité, d'un laboratoire de recherche expérimentale (IMM recherche), d'une tumorothèque, ou d'un département de recherche clinique...

Les compétences et la motivation des équipes médico-chirurgicales ont permis à l'Institut Mutualiste Montsouris d'être reconnu comme l'un des meilleurs établissements de santé français.



Afin de permettre une réelle égalité d'accès aux soins, les médecins de l'IMM sont salariés, le plus souvent à temps complet, et sans activité privée. **Les médecins de**

L'Institut Mutualiste Montsouris est un hôpital qui prend en charge les pathologies chirurgicales, la maternité, la psychiatrie et les services de médecine. ne pratiquent pas de dépassement d'honoraire. L'IMM est un établissement ESPIC Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif

La majorité des établissements ESPIC était des établissements privés participant au service public hospitalier (PSPH). Depuis la loi du 21 juillet 2009 appelée « Hôpital Patients Santé Territoires », ils ont pris la qualification d'ESPIC, et assurent à ce titre une ou plusieurs missions de service public.

Ces établissements sont gérés par une personne morale de droit privé - une association, une fondation, une congrégation ou une mutuelle - et ne sont pas soumis à des contraintes pour leur organisation interne. Ils ne sont pas astreints aux règles des marchés publics (mais sont néanmoins invités à s'en inspirer), leur comptabilité est de droit privé et les bénéfices dégagés sont intégralement réinvestis dans l'innovation et le développement de nouveaux services au bénéfice des patients.

En revanche, leur mode de financement est le même que celui des hôpitaux publics, et ils en partagent les valeurs et les principes.

Arrière plan de la tête

